



OIAC

Conseil exécutif

Soixante-neuvième session
10 – 13 juillet 2012

EC-69/DG.5
11 juin 2012
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉPONSE AU RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

1. Le Conseil scientifique consultatif ("le Conseil scientifique") a tenu sa dix-huitième session à La Haye (Pays-Bas) du 16 au 19 avril 2012. Le rapport de la session a été distribué sous la cote SAB-18/1 du 19 avril 2012.
2. La science et la technologie sont des éléments clés de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"). Il est important d'en avoir une bonne appréhension pour appliquer intégralement et efficacement les Articles III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XI de la Convention. Les avis techniques bien étayés du Conseil scientifique sont donc d'une importance cruciale pour les travaux du Secrétariat technique ("le Secrétariat") et pour les États parties.
3. Le Directeur général saisit cette occasion pour rappeler aux États parties que le mandat de quatre membres du Conseil scientifique arrive à expiration en 2012 et qu'un appel à candidatures a été lancé (voir S/985/2012 du 7 février 2012). En outre, un appel à contributions volontaires (S/983/2012 du 8 février 2012) a été publié en vue de soutenir les travaux du Conseil scientifique. Le Directeur général encourage les États parties à prêter toute leur attention à ces deux notes.
4. Après avoir examiné attentivement le rapport de la dix-huitième session du Conseil scientifique, le Directeur général a le plaisir de communiquer au Conseil exécutif ("le Conseil") les observations et recommandations ci-après concernant les travaux du Conseil scientifique.

Progrès scientifiques et technologiques (paragraphe 8 du document SAB-18/1)

5. Nous sommes à moins de 12 mois de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la troisième Conférence d'examen"). Dans ce contexte, le Directeur général se félicite du travail déjà accompli par le Conseil scientifique pour préparer son rapport sur les progrès scientifiques et technologiques. Ce rapport nourrira les débats de la troisième Conférence d'examen. Le Directeur général attend ce rapport juste après la clôture de la dix-neuvième session du Conseil scientifique (en septembre); ce calendrier permettra aux États parties d'y accorder



toute leur attention. Le Directeur général a l'intention de présenter, à la troisième Conférence d'examen, ses réflexions sur la science et la technologie, qui viendront compléter le rapport du Conseil scientifique.

6. Le Directeur général se félicite de ce que le Groupe de travail temporaire sur la convergence de la chimie et de la biologie examine également, lors de prochaines réunions, les avantages que pourrait présenter la convergence et de ce que son mandat ait été modifié en conséquence. Il encourage le groupe de travail temporaire à continuer de travailler, au cours de l'intersession, sur les recommandations formulées à l'issue de sa première réunion de novembre 2011.
7. S'agissant des recommandations du Conseil scientifique sur la question de la fabrication par synthèse, le Directeur général a demandé au Conseil scientifique et au groupe de travail temporaire de continuer à étudier ce point et de lui en faire rapport. Une fois que le Conseil scientifique aura conclu ses délibérations sur ce sujet, le Directeur général examinera la meilleure façon de dialoguer avec les autorités nationales sur les mesures à prendre (par exemple lors des réunions annuelles et régionales). Afin de faciliter les délibérations du Conseil scientifique, le Directeur général invite néanmoins les États parties à présenter des informations supplémentaires en la matière, qu'il transmettra au Conseil scientifique.

Éducation et sensibilisation à la science et à la technologie (paragraphe 9 du document SAB-18/1)

8. Le Directeur général remercie les membres du groupe de travail temporaire et son président, M. Djafer Benachour, pour le rapport complet qu'ils ont rédigé et souligne à nouveau que l'éducation et la sensibilisation jouent un rôle essentiel dans l'application intégrale et efficace de la Convention. L'éducation et la sensibilisation procèdent d'un effort collectif qui requiert le soutien actif des États parties, mais également la collaboration d'autres acteurs, notamment d'organisations internationales, d'associations professionnelles, d'associations de l'industrie et d'unions de scientifiques. Le Directeur général apprécie grandement la contribution qu'apportent ces organisations au groupe de travail temporaire, ainsi que les présentations faites par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Directeur général se réjouit de ce que le groupe de travail temporaire ait déjà commencé à recenser des activités durables et pratiques que le Secrétariat et les États parties pourront envisager.
9. Le rapport de la première réunion du groupe de travail temporaire contient un grand nombre de propositions pour examen par les États parties et le Secrétariat. Puisqu'aucune somme n'a été allouée à ces activités dans le budget-programme, le Directeur général souscrit en principe à la suggestion faite par le groupe de travail temporaire que des contributions volontaires soient versées par les États parties (paragraphe 9.2 du rapport du groupe de travail temporaire, à l'annexe 2 du document SAB/18-1) pour appuyer ces activités.
10. Comme le groupe de travail temporaire, le Directeur général estime que les autorités nationales peuvent jouer un rôle clé dans les activités d'éducation et de sensibilisation. Il serait utile que les autorités nationales informent le Secrétariat de ce

qu'elles entreprennent dans ce domaine. Le Secrétariat étudiera la possibilité d'organiser une réunion en marge de la réunion annuelle des autorités nationales ou de la dix-septième session de la Conférence des États parties ("la Conférence"), au cours de laquelle les autorités nationales pourraient partager des informations et échanger des points de vue sur les bonnes pratiques.

11. Le Directeur général, lors de ses contacts avec les États parties, tentera de leur faire mieux connaître les activités d'éducation et de sensibilisation. Il encourage également les États parties à prendre des mesures pour renforcer leurs activités nationales de sensibilisation à destination des secteurs universitaire et industriel. Le Secrétariat est disposé à soutenir ces activités, si possible, par exemple en mettant à disposition des modules d'apprentissage en ligne sur la Convention et sur l'OIAC. De plus, en septembre 2012, le Secrétariat accueillera une réunion destinée aux professeurs de chimie et aux assistants universitaires établis aux Pays-Bas, visant à renforcer leur connaissance de la Convention et à les encourager à intégrer des discussions sur la Convention dans leurs programmes pédagogiques.
12. Au sein du Secrétariat, le chef de file en matière d'éducation et de sensibilisation à la science et à la technologie est le Service de la formulation et de l'examen des politiques.

Éléments scientifiques et technologiques des méthodes de vérification, des technologies émergentes et du nouveau matériel (paragraphe 10 du document SAB-18/1)

13. Le Directeur général remercie le groupe de travail temporaire sur le prélèvement et l'analyse d'échantillons et son président, M. Robin Black, pour le travail accompli depuis 2007. Le Directeur général prend acte de la note de synthèse sur la chromatographie en phase gazeuse rapide, qui permettra au Secrétariat de renforcer son expertise en la matière.
14. Le Directeur général remercie chaleureusement l'Institut VERIFIN de la publication de l'ouvrage intitulé "Recommended Operating Procedures for Analysis in the Verification of Chemical Disarmament, 2011 Edition" (Procédures opératoires recommandées pour l'analyse lors de la vérification du désarmement chimique, édition 2011"), que l'on appelle le Livre bleu. Il remercie également les autres institutions qui ont apporté leurs contributions. Cette publication est très utile aux laboratoires désignés et aux laboratoires demandant à être agréés.

Produits chimiques inscrits et conseils sur l'Annexe sur les produits chimiques (paragraphe 11 du document SAB-18/1)

15. Le Directeur général prend note des fiches récapitulatives sur la saxitoxine et la ricine que le Conseil scientifique a élaborées. Il remercie sincèrement le Conseil scientifique d'avoir publié ces documents, qui seront utiles au Secrétariat.

Autres conseils scientifiques et technologiques en rapport avec la Convention (paragraphe 12 du document SAB-18/1)

16. Le Directeur général apprécie que le Conseil scientifique se dise disposé à fournir des conseils en matière de sûreté et de sécurité chimiques. Le Secrétariat continuera de tenir le Conseil scientifique informé des évolutions dans ce domaine.

Futurs travaux du Conseil scientifique consultatif (paragraphe 13 du document SAB-18/1)

17. Le Directeur général souligne l'importance du travail réalisé pendant l'intersession par les membres du Conseil scientifique et les groupes de travail temporaires. Le Secrétariat est prêt à faciliter ces travaux sur le plan pratique, notamment grâce à des interactions personnelles entre membres du Conseil et grâce à l'utilisation d'outils en ligne.
18. L'interaction entre le Conseil scientifique et les organes directeurs s'est développée au cours des dernières années. Le Directeur général se réjouit de cette évolution et note la forte participation des délégations lors de la réunion officielle tenue au sujet du Conseil scientifique en marge de la soixante-huitième session du Conseil. Ceci montre tout l'intérêt que portent les États parties aux activités du Conseil scientifique; ces réunions d'information contribuent également à sensibiliser les membres du Conseil scientifique aux questions qui sont examinées par les organes directeurs. Le président du Conseil scientifique continuera d'être invité à tenir de telles séances d'information en marge des sessions du Conseil et de la Conférence. Des moyens supplémentaires permettant de renforcer l'interaction continueront d'être explorés, notamment : prévoir un point permanent sur la science et la technologie à l'ordre du jour des réunions annuelles des autorités nationales; organiser un atelier en marge de la dix-septième session de la Conférence; discuter de la science et de la technologie dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence d'examen, et lors de ladite conférence.